Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170406-170317-3-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 17 mars 2017

PUBLIE LE : 6 avril 2017

Délibération n°170317-3 : Convention de partenariat avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Joseph de Louveciennes

---

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix mars, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 MARS 2017

Présents

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

Absents excusés

Communes non représentées

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***7***

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170406-170317-3-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

MUSEE PROMENADE / CS–170317-3

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) SAINT-JOSPEH DE LOUVECIENNES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Musée-Promenade ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le musée de mettre en place un partenariat avec l'EHPAD Saint Joseph de Louveciennes ;

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : AUTORISE le Musée-Promenade à mettre en place des activités « hors les murs » aux tarifs suivants :

- Ateliers d'arts plastiques de 2h30 : 300 €
- Ateliers de conte / mémoire de 2h30 : 300 €
- Conférences thématiques – 1h30 sur place : 250 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre le Musée-Promenade et l'EHPAD Saint-Joseph de Louveciennes.

Fait à Marly-le-Roi, le 06 AVR. 2017
Transmis en Préfecture et affiché le 06 AVR. 2017

Pour le Président empêché

Pour Extrait Conforme

J.F PERRAULT, 1er Vice-Président

Jean-Philippe SCHWEITZER
Président du Syndicat Intercommunal